



AIDE-MÉMOIRE

REPRISE DE LOGEMENT

Contestation

Vous avez toujours le droit de contester une reprise de votre logement par le propriétaire. Si la reprise est accordée malgré tout, vous avez le droit de demander au Tribunal administratif du Logement (TAL) de fixer l'indemnité.

Les éléments essentiels à inclure dans votre demande

Frais de déménagement



Obtenir des soumissions de compagnies de déménagement afin d'établir une moyenne des frais et en tenant compte de la valeur des biens.

Frais de branchement des services



Électricité, gaz, téléphone, internet

Autres indemnités

Troubles et inconforts - facteurs liés au locataire, tel son âge, sa condition physique et la durée d'occupation des lieux loués.

Rappelez-vous que vous n'obtiendrez rien si vous n'en faites pas la demande!



**1710, rue Beaudry, local 2.6,
Montréal, H2L 3E7
Tél : 514.521.5992
Info@clvm.org - www.clvm.org**